



QUE CHOISIR 37

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

QUE CHOISIR 37

Union Fédérale des Consommateurs

Association loi 1901

12 rue Camille-Flammarion

37000 TOURS

02 47 51 91 12

contact@indreetloire.ufcquechoisir.fr

<http://indreetloire.ufcquechoisir.fr/>

Tours, le 16 février 2018

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes cordialement invité(e) à :

L'assemblée générale extraordinaire de l'UFC-QUE CHOISIR 37

le samedi 17 mars 2018 à 14 h 15

(accueil à partir de 14 h 00)

Salle Polyvalente du Centre de Vie

10, place Neuve – 37000 TOURS

Consultez le plan d'accès sur notre site Internet <http://indreetloire.ufcquechoisir.fr/>

Cette année, dans le cadre d'une **assemblée générale extraordinaire** qui précédera l'habituelle assemblée ordinaire, des modifications de nos statuts liées à une mise à jour demandée par notre Fédération seront soumises à l'approbation des adhérents.

Vous trouverez, ci-joint, l'horaire de déroulement de l'assemblée extraordinaire et une synthèse des propositions de modification des statuts.

Si vous ne pouvez être présent(e), il vous est possible de voter pour approuver ou non les modifications de nos statuts en **donnant un pouvoir** à un autre membre de l'association.

Pour ce faire :

- soit vous remettez le pouvoir joint (et rempli) à un membre de votre connaissance qui le présentera à l'entrée de la salle de l'assemblée générale pour voter en votre nom,
- soit vous adressez ce pouvoir à notre siège social, **mais sans mentionner de mandataire.**

En effet, nos statuts ne permettent pas de bénéficier de plus de deux pouvoirs par personne, nous distribuerons donc ceux qui seront arrivés directement à notre siège aux membres présents volontaires.

Nous vous remercions d'avance de votre présence.

Bien cordialement,
La Présidence
UFC Que Choisir 37

**Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire
de l'UFC-QUE CHOISIR 37**

Samedi 17 mars 2018 à 14 h 15

Accueil à partir de 14 h 00

Accueil, validation et émargement des adhérents

14 h 15 – Ouverture de l'assemblée

- Élection de la présidence et du secrétariat de séance

14 h 20 – Assemblée générale extraordinaire

- Présentation des modifications de statuts (cf synthèse en page 3)
- Consignes de vote
- Vote d'approbation des nouveaux statuts

14 h 50 – Proclamation des résultats du vote et clôture de l'assemblée

- Acceptation ou refus des nouveaux statuts par les adhérents
- Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

15 h 00 – Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

La **Salle Polyvalente du Centre de Vie** du Sanitas se trouve au premier étage du **10, place Neuve à TOURS**, en face de l'entrée principale du Centre Municipal des Sports.

(Voir le plan sur la convocation à l'assemblée générale ordinaire jointe)

- Accès par le tram : arrêt "Palais des sports".
- Accès par le bus : lignes passant par l'avenue de Grammont, arrêt « Boisdénier » puis 8 minutes à pied par la rue Galpin-Thiou, ou encore arrêt « Liberté » pour reprendre le tram vers le Palais des sports.

Synthèse des modifications principales des statuts de L'UFC - QUE CHOISIR DE L'INDRE ET LOIRE

Ces modifications reprennent les recommandations de la Fédération. Tous les paragraphes ont été écrits selon ces recommandations.

Les principales modifications concernent les paragraphes suivants :

2 - DENOMINATION & SIEGE SOCIAL

UNION FÉDÉRALE des CONSOMMATEURS - QUE CHOISIR DE L'INDRE ET LOIRE

Sigle : QUE CHOISIR 37

Adresse du siège social : 12 rue Camille Flammarion 37000 TOURS

7 – COMPOSITION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Le nombre d'administrateurs est limité à 15 au lieu de 18

9 – BUREAU ou GOUVERNANCE COLLÉGIALE

Description des 2 systèmes de gouvernance :

- soit « classique », avec 1 bureau, Président, Trésorier, Secrétaire
- soit « collégiale », c'est à dire, sans Président mais avec des Responsables de Pôles

✂ découpez ici

POUVOIR

**A faire parvenir au plus tard le vendredi 09 mars 2018
ou à remettre à un autre adhérent qui le présentera à
l'entrée de l'assemblée générale extraordinaire**

Je, soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

N° d'adhérent (obligatoire).....

donne pouvoir à (1)

Nom.....Prénom.....

pour participer au scrutin de l'**assemblée générale extraordinaire** de l'association le 17 mars 2018.

Fait à le

Signature :

(1) Ne pas mentionner de nom si vous adressez ce pouvoir par la Poste.

UFC QUE CHOISIR 37

12 rue Camille-Flammarion
37000 TOURS